

Le projet d'accueil individualisé (PAI)



PAI (Projet d'Accueil Individualisé)

Il s'agit d'un protocole à solliciter auprès de l'école associant la famille de l'enfant, les personnels de santé scolaire, l'école et le service périscolaire / restaurant scolaire pour la sécurité de l'enfant (conditions de prise de repas et de prise en charge, geste d'urgence à prévoir, etc.) fixant les règles de prise en charge d'enfant ayant des maladies chroniques, des allergies alimentaires ou des troubles de la santé. **La famille devra fournir aux services scolaires et périscolaires les médicaments en lien avec le PAI et les renouveler en cas de dépassement des dates de péremption, dans les plus brefs délais.**

Ainsi, pour toutes allergies ou intolérances (lait, œuf, gluten, etc.), les enfants concernés seront accueillis au restaurant scolaire après :

- **Elaboration d'un PAI** (à solliciter auprès du directeur de l'école),
- **Fourniture du panier repas** : Dans ce cas le panier repas sera déposé par les parents le matin même au restaurant scolaire et remis en main propre à un agent du restaurant scolaire. Le repas devra être fourni dans une glacière, sac isotherme portant mention du nom de l'enfant, avec des boîtes plastiques hermétiques contenant le repas et portant mention du nom de l'enfant, sa classe et le contenu de la boîte,
- **Tarifification particulière** : Une tarification particulière, approuvée par le Conseil Municipal sera appliquée.